

URGENT CORONAVIRUS : MISE À JOUR

FERMETURE **OBLIGATOIRE** DES OCF ET DES HALTES-GARDERIES

Suite à l'annonce du premier ministre aujourd'hui, le 15 mars 2020, concernant la fermeture des lieux de rassemblement au Québec, le Gouvernement du Québec, la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) et l'Association des haltes-garderies communautaires du Québec (AHGCQ) **rendent OBLIGATOIRE la FERMETURE COMPLÈTE DE LA TOTALITÉ DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES FAMILLE (OCF) ET DES HALTES-GARDERIES** jusqu'au 29 mars 2020.

Cette directive de **FERMETURE OBLIGATOIRE** DES OCF ET DES HALTES-GARDERIES est effective du partir du 15 mars jusqu'au 29 mars 2020, afin de réduire la propagation du COVID-19. **Une communication officielle du Gouvernement du Québec suivra bientôt.**

RAPPEL : FERMETURE **OBLIGATOIRE** DES OCF ET DES HALTES-GARDERIES DU 15 MARS AU 29 MARS 2020

Veillez prendre en compte que cette situation peut être évolutive.

La FQOCF ET L'AHGCQ vous tiendront informés des mises à jour sur ce sujet dès que possible, tout en maintenant le contact avec le cabinet du ministre (qui a validé le présent courriel).

PROCÉDURE DE FERMETURE DE L'OCF ET DE LA HALTE-GARDERIE

- Rester calme et proactif, encourager les employés à faire de même;
- Informer les familles sur les réseaux sociaux et par courriel (exemple ci-joint);
- Identifier un employé pour rejoindre et informer les familles par téléphone;
- Préparer une affiche **FERMETURE** pour placer sur les portes extérieures et d'accessibilité de l'organisme (proposition de modèle ci-joint);
- Avoir en main lors de la fermeture :
 - Liste des numéros de téléphone de vos membres, familles et employés;
 - Numéros et courriels de la FQOCF et de l'AHGCQ;
 - Vos documents d'assurances.

MESURES FINANCIÈRES POUR LES EMPLOYEURS

- Le Ministère de la Famille et Avenir d'enfants confirment **qu'il n'y aura aucune perte de financement** à la mission (OCF), pour les RLP ou concernant la subvention des haltes-garderies pour vos organisations durant cette période. Nous attendons la même confirmation du Gouvernement Fédéral (PACE);
- Nous vous encourageons à documenter vos pertes de revenus (pas seulement les salaires) pour la suite et nous vous rappelons que **tous les employés et vous-mêmes doivent être payés dans les deux prochaines semaines** compte tenu de la nature des mesures demandées.

COLLABORATION DEMANDÉE PAR LA FQOCF ET L'AHGCQ

- Nous demandons aux directions de continuer d'assurer une veille quotidienne de leurs courriels professionnels en cas de nouvelles directives;
- La FQOCF demande aux membres du Comité des régions une collaboration pour transmettre les informations à jour aux OCF de leurs régions par courriels et appels téléphoniques ainsi qu'assurer un suivi par la suite auprès de la FQOCF.

OUTILS DE SOUTIEN EN PRÉPARATION

La FQOCF prépare présentement des outils en soutien aux directions d'OCF, aux intervenants et aux familles. Ils vous permettront de poursuivre l'important rôle d'accompagnement des familles et des communautés des OCF **à distance** et de vous assurer de leur mieux-être dans le contexte actuel qui touchent autant les familles que nos organisations.

Soyez assurés de notre soutien complet dans les circonstances. Toute l'équipe de la FQOCF et de l'AHGCQ est mobilisée, proactive et à pied d'œuvre pour les OCF, les haltes-garderies et les familles québécoises. La FQOCF et l'AHGCQ demeurent disponibles du lundi au vendredi entre 8h et 18h pour répondre à vos questions.

Pour tout cas possible de COVID-19 dans l'OCF ou auprès des familles fréquentant l'organisme et la halte-garderie, veuillez-vous référer à la
Ligne d'information générale COVID-19 au 1-877-644-4545.